ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Tout-en-un

+ 50 flashcards interactives





Tout sur la sélection, les études et le métier



Outils pour la rédaction du CV et de la lettre de motivation



Auto-évaluation



Tout le cours : domaine sanitaire et social + calculs simples



Méthode et conseils du jury



+ de 150 QCM et exercices 21 sujets corrigés



- + 8 tutos sur les calculs
- + Fil d'actualité en ligne + Sujets corrigés







ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Tout-en-un

Isabelle Bisutti

Cadre de santé formateur et responsable de formation continue en IFSI (Paris)

Sébastien Drevet

Enseignant en mathématiques et formateur en tests psychotechniques (Grenoble)

Marion Gauthier

Formatrice en culture sanitaire et sociale et en méthodologie de l'écrit et de l'oral en école de préparation aux parcours paramédicaux et sociaux



Ressources numériques



Offert en ligne:

- 8 tutos sur les calculs simples
- fil d'actualité mois par mois
- 3 sujets corrigés
 À télécharger sur :

www. Vuibert.fr/site/216066

Retrouvez 50 flashcards interactives pour mémoriser autrement sur www.lienmini.fr/213829-FLASH



ISBN: 978-2-311-21606-6

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition : Pamela Cauvin Crédit photographique : Adobe Stock



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1º de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2023 – 5, allée de la 2º DB – 75015 Paris

Site Internet: http://www.vuibert.fr

Sommaire pour se repérer

	Travail réalisé
Votre sélection, votre métier	
▶ Tout savoir sur la sélection 8	
1. Quelles sont les modalités d'admission en IFSI ? 8	
2. Quand les épreuves de sélection ont-elles lieu ? 9	
3. Comment choisir l'IFSI dans lequel postuler?	
4. Comment s'inscrire à la sélection?	
5. Quelle est la nature des épreuves ?	
▶ Tout savoir sur les études	
1. Combien de temps dure la formation?	
2. Quelles sont les 10 compétences du référentiel de formation ? 12	
3. Comment se déroule la formation théorique ?	
4. Comment se déroule la formation clinique ? 16	
5. Comment obtenir votre diplôme d'État?	
6. Comment financer vos études ?	
▶ Tout savoir sur le métier	
1. Définition du métier 22	
2. Quelques chiffres sur le métier 22	
3. Quelles sont les missions de l'infirmier?	
4. Quels sont les lieux d'exercice ?	
5. Quels sont les horaires de travail?	
6. Comment se déroule une journée type ?	
7. Quel est le salaire d'un infirmier ?	
9. Quelles sont les qualités requises pour exercer le métier ?	
2. Quenes sont les quantes requises pour exercer le metter : so	_
PARTIE 1 Réussir l'épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social	
▶ Présentation de l'épreuve	
•	_
Maîtriser l'orthographe	
Les 64 erreurs à éviter	

▶ Maîtriser les compétences pour la rédaction	51	
1. Savoir reformuler et résumer		\neg
2. Savoir argumenter		_
3. Répondre à des questions et comprendre un texte		_
4. Savoir analyser un texte		\exists
5. Savoir commenter		ヿ
J. Savon commenter	02	_
Fiches pour réviser la culture sanitaire et sociale	66	
1. Fiche 1 : les aidants familiaux		_
Entraînement		_
2. Fiche 2 : la famille		_
Entraînement		_
3. Fiche 3 : la place des femmes dans la société		_
Entraînement		_
4. Fiche 4: le handicap		_
Entraînement		_
5. Fiche 5 : les différentes formes de maltraitance		_
Entraînement		_
6. Fiche 6 : le vieillissement de la population		_
Entraînement	90	_
7. Fiche 7 : les maladies à incidence sociale		_
Entraînement		_
8. Fiche 8 : le secret médical		_
Entraînement		\neg
9. Fiche 9 : les lois de bioéthique en France		\neg
Entraînement		\neg
10. Fiche 10: la protection de l'environnement		\neg
Entraînement		\exists
11. Fiche 11 : la pandémie de Covid-19 :	107	_
une crise aux répercussions multiples	100	\neg
une erise aux repercussions munipies	109	_
▶ Suivre l'actualité 2022-2023	112	
▶ S'entraîner avec des QCM	117	
		_
S'entraîner avec des sujets corrigés	118	
		_
Sujet 1	118	_
Sujet 2		_
Sujet 3		_
Sujet 4		_
Sujet 5		_
Sujet 6		_
Sujet 7		_
Sujet 8		_
Sujet 9		_
Sujet 10	130	

•	et <u> </u>		Ш
	et 12		
	et 13		
Suje	et 14	135	
	1		
PARTIE 2	Réussir l'épreuve de calculs simples		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Présenta	ation de l'épreuve	. 140	
	Quelles notions mathématiques réviser ?		П
	Comment bien se préparer ?		
_	e jour de l'épreuve		
	, .		
	our réviser les calculs simples		
1. Fi	iche 1 : la numération	142	
	raînement		
	iche 2 : l'addition		
	raînement		
	iche 3 : la soustraction		
	raînement		
	iche 4 : la multiplication		
_	raînement		
	iche 5 : la division		
	raînement		
	iche 6 : les unités de mesure		
_	raînement		
	iche 7 : les unités de temps		
	raînement		
	iche 8 : proportionnalité et produit en croixraînement		
	iche 9 : les fractions		
	raînement		П
	Fiche 10 : les pourcentages		
	raînement		
▶ S'entraîr	ner avec des QCM	. 188	
▶ S'entraîr	ner avec des sujets blancs corrigés	. 190	
Suje			
•	et 2		
Suje	et 3		
Suje		198	
Suip	at 5	200	

S'entraîr	ner avec des annales corrigées203	
Suje	† 1 Épreuve de sélection 2022	
Suje	t 2 Session 2020	
PARTIE 3	Réussir l'épreuve orale : l'expérience	
PARTIES	professionnelle	
N Duácente	ation de l'énveuve	
	ation de l'épreuve	
1. Q	uand ?	
	uelles sont les grandes étapes ? 210 uelle est la durée de l'épreuve ? 211	
	uelle est la composition du jury ?	
	omment vais-je être évalué et sur quels critères ?	
N Dátláski	v à can prejet en amont	
	r à son projet en amont	
	omment s'est construit votre projet de formation? 214	
Z. Fa	aites votre bilan personnel	
▶ Savoir ré	édiger un curriculum vitae et une lettre de motivation 218	
1. Le	e curriculum vitae	
_	a lettre de motivation	
. 0 "		
	pour réussir l'oral	
	ue faire la veille de l'épreuve ?	
2. Q	uelques conseils pour mettre toutes les chances de votre côté . 231	
▶ S'entraîr	ner pour l'oral	
	uestions possibles le jour J	
	es de réponses	
_ 100		_
Boîte à	outils	
1. Si	gles à retenir 246	
	éférentiel de formation 247	



Votre sélection, votre métier

1. Tout savoir sur la sélection	8
2. Tout savoir sur les études	12
3. Tout savoir sur le métier	22

1. Tout savoir sur la sélection



Depuis décembre 2018, les modalités de sélection pour l'entrée en formation en soins infirmiers ont changé¹.

Les différentes informations contenues dans cette partie (voir ci-dessous et pages suivantes) correspondent aux modalités générales, en dehors de la crise sanitaire.

1. Quelles sont les modalités d'admission en IFSI ?

- Pour les bacheliers (qui ont obtenu un baccalauréat) et les élèves en réorientation, la sélection se fait par le biais de la plateforme Parcoursup.

 Dans le dossier à remplir sur Parcoursup, il vous faudra renseigner votre parcours scolaire dans la fiche Avenir : intitulé du baccalauréat et notes obtenues, justification des diplômes obtenus après le bac : vos activités (parcours professionnel.
- scolaire dans la fiche Avenir: intitulé du baccalauréat et notes obtenues, justification des diplômes obtenus après le bac; vos activités (parcours professionnel, bénévolat, investissement dans des associations...) et les compétences développées en lien avec votre futur projet de formation; vos loisirs; et un projet de formation motivé décrivant les raisons de votre choix.
- Pour les candidats en formation professionnelle continue (FPC) ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la santé (aides-soignants, auxiliaires de puériculture) ou dans un domaine en dehors de la santé, vous devez passer des épreuves de sélection.

Témoignage d'une étudiante en 2e année d'IFSI



Quels ont été pour vous les facteurs déclenchant pour ce projet de formation ?

Depuis l'âge de 18 ans, je participais à la vie associative de la Croix Rouge. Mais avec la naissance de mes enfants, j'ai eu moins de temps à consacrer à cette activité : comment allier les deux ? Ce fut une démarche progressive, un véritable projet de famille et on a réfléchi aussi à l'aspect financier. C'est un projet dont la mise en place a pris un an.

^{1.} Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier.

2. Quand les épreuves de sélection ont-elles lieu?

De façon générale, les épreuves de sélection ont lieu **fin février – début mars**. Pour chaque région, les dates seront les mêmes pour tous les IFSI de la région. Donc vous ne pouvez passer l'épreuve que dans un Institut. Selon les régions, les dates peuvent varier, ce qui vous laisse la possibilité de vous présenter à plusieurs épreuves de sélection pour vous donner des chances supplémentaires.

Selon votre lieu d'habitation, vous pouvez être proches d'un Institut dépendant d'une autre région. Par exemple, une personne logeant dans le sud de l'Essonne peut postuler à l'IFSI d'Orléans (lieu qui peut être à proximité de votre domicile même si ce n'est pas la même région).

Il s'agit d'épreuves de sélection ; il n'en demeure pas moins qu'il vous faudra faire partie des meilleurs candidats pour prétendre à l'entrée en formation.

La situation sanitaire que nous avons vécue depuis deux ans a eu pour conséquences un engouement accru pour l'accès aux professions paramédicales, et en particulier le métier d'infirmier.

Il est important que vous soyez sûr de vous dans votre choix d'orientation. La crise du Covid ne doit pas constituer la seule explication pour laquelle vous voulez vous engager dans cette voix ; le jury de sélection attend de vous une réelle motivation.

3. Comment choisir l'IFSI dans lequel postuler?

Avant votre inscription à cette sélection, nous vous conseillons d'identifier les instituts de formation à proximité de votre domicile ou près desquels vous pourriez vous loger. Les études pour devenir infirmier demandent un rythme soutenu et les temps de trajet longs peuvent occasionner fatigue et démotivation, ce qui risque d'influencer négativement vos apprentissages. Il est possible de s'en sortir en habitant loin, mais cela se fera au prix d'une dépense d'énergie intense.

Pour choisir votre futur IFSI, vous pouvez participer à des **journées portes ouvertes** (janvier à mars en général). Certains IFSI diffusent sur leurs sites Internet des éléments qui vous permettent d'effectuer vos choix tels que : projets pédagogiques, informations sur les méthodes pédagogiques utilisées au cours de la formation, offres de stages par le biais d'Erasmus, etc.

ATTENTION

Lors du choix des IFSI pour lesquels vous allez postuler, il est important d'identifier les universités auxquelles ils sont rattachés, car des cours auront lieu sur le site de l'université.

4. Comment s'inscrire à la sélection?

Les inscriptions s'effectuent entre décembre et fin janvier. Les IFSI vous informent par le biais de leurs sites Internet, et bien souvent le **dossier d'inscription** est téléchargeable.

Pour vous inscrire, vous devrez constituer un dossier composé de :

- la copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour en cours de validité);
 - les photocopies de vos diplômes ;
- la (ou les) attestation(s) employeur(s) et vos attestations de formation continue;
 - un curriculum vitae:
 - une lettre de motivation;
- le paiement des frais d'inscription (variable selon les IFSI, de l'ordre de 100 € à 130 € environ) ;

Lors de cette inscription, vous devez identifier un deuxième vœu (c'est-à-dire un IFSI dans lequel vous postulez si vous n'êtes pas sur la liste principale de votre premier choix). L'admission à l'IFSI de votre second choix, ne se fera que si leur liste principale n'est pas complète.

À la suite de votre inscription, vous recevrez une convocation pour le jour J.

ATTENTION

Les inscriptions se font en lien avec le partenariat universitaire (chaque IFSI est rattaché à une université) et les dates des épreuves de sélection sont fixées par l'ARS (agence régionale de santé) de chaque région. Lors de votre inscription, vérifiez bien les dates proposées pour que celles-ci correspondent à votre choix d'établissement et n'oubliez pas qu'il y a des dates limites. Si votre dossier n'est pas complet ou parvient après cette date limite, il ne sera pas pris en compte. C'est une première modalité de sélection.

5. Quelle est la nature des épreuves ?

Il existe deux épreuves obligatoires :

- 1. Une épreuve écrite composée de deux sous-épreuves (notée sur 20 points)
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 min et notée sur 10 points. Vous devrez répondre à des questions dans le domaine sanitaire et social. Cela permet au jury d'évaluer vos qualités rédactionnelles, votre aptitude à l'analyse

permet au jury d'évaluer vos qualités rédactionnelles, votre aptitude à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que votre compréhension de votre futur environnement professionnel.

• Une sous-épreuve de calculs simples – d'une durée de 30 min et notée sur 10 points.

Elle permet au jury d'évaluer votre niveau en mathématiques.

2. Une épreuve d'entretien portant sur votre expérience professionnelle – d'une durée de 20 min et notée sur 20 points.

En vous appuyant sur le dossier précédemment cité (copie de votre pièce d'identité, photocopies de vos diplômes, attestation(s) employeur(s) et attestations de formation continue, CV et lettre de motivation), vous exprimerez votre motivation et valoriserez vos expériences antérieures.

Pour réussir la sélection, il vous faut obtenir une note au moins égale à 20/40, obtenue par cumul des notes de l'épreuve écrite et de l'entretien.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves (écrite ou entretien) est éliminatoire.

ATTENTION

Dès votre inscription, vous devez vérifier votre statut vaccinal et commencer les mises à jour nécessaires. Vous devez être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B. Si vous n'êtes pas à jour au moment de la rentrée et que vous devez commencer les différentes vaccinations, la faisabilité de votre premier stage sera compromise. Et la durée de votre formation sera plus longue.

2. Tout savoir sur les études



L'organisation du cursus de formation en soins infirmiers est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009.

La formation au diplôme d'État d'infirmier (DEI) entre dans le cadre du système licence-master-doctorat (LMD). Le diplôme d'État d'infirmier équivaut à une licence, ce qui permet à ceux qui le veulent de poursuivre leurs études avec un master. La formation en soins infirmiers est universitaire, ce qui signifie que chaque IFSI est rattaché à une université.

1. Combien de temps dure la formation?

Les études pour devenir infirmier durent **3 ans** et sont organisées en **6 semestres** de vingt semaines.

C'est une **formation en alternance**, ce qui signifie que vous suivez à la fois :

- une formation théorique : 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), de travaux dirigés (1 050 heures) et de travaux personnels guidés (300 heures);
 - une formation clinique : 2 100 heures.

Les enseignements sont dispensés sur une base de 35 heures par semaine.

Pour chaque année de formation, vous bénéficiez de périodes de vacances : 15 jours de vacances en hiver, 15 jours au printemps et 8 semaines, en juillet et août, pour les vacances d'été.

2. Quelles sont les 10 compétences du référentiel de formation ?

Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS), ce qui correspond à l'obtention des 10 compétences suivantes :

- Cinq compétences propres au métier d'infirmier :
 - Compétence 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
 - Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
 - Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
 - Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 - Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

■ Cinq compétences transverses, que l'on retrouve dans certaines professions paramédicales :

- Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes
- Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence (ECTS) ;
- par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence lors des stages. Les aides-soignants (AS) ou auxiliaires de puériculture (AP) qui souhaitent devenir infirmiers et ayant réussi l'examen de sélection sont dispensés des enseignements de la compétence 3 et du premier stage au cours du semestre 1. La plupart des instituts de formation conseillent pourtant de suivre les cours de la compétence 1 et ne dispensent pas du premier stage, qui permet de se positionner comme étudiant et non comme professionnel de santé ayant déjà un diplôme.

Témoignage d'une formatrice : Sophie P.



En première année de formation, les étudiants (AS/AP) ont l'expérience du soin et une approche du patient professionnelle et démystifiée. Ils agrémentent les cours pratiques d'anecdotes : cela concrétise davantage les apports.

La plupart de ces étudiants comprennent qu'ils passent d'une posture de professionnel aguerri à une posture d'apprenant. Ce qu'ils savent ou croient savoir est bousculé à la fois par l'apport de nouvelles connaissances, la confrontation avec les autres apprenants, et la prise de conscience d'un niveau de responsabilité supérieur.

Par ailleurs, le mémoire de fin d'études requiert des compétences rédactionnelles et de compréhension d'articles scientifiques ou très spécialisés. Si l'étudiant a des lacunes dans ce domaine, et s'il les connaît, il sera fondamental qu'il les travaille avant d'arriver en formation.

3. Comment se déroule la formation théorique ?

La formation théorique se déroule sur 2 100 heures réparties sur 3 années. Les enseignements sont dispensés sous forme de :

- cours magistraux (CM), dans lesquels un enseignant dispense un cours à des étudiants;
- **travaux dirigés** (TD), dans lesquels les étudiants mettent en application leurs savoirs théoriques ;

– **travaux personnels guidés** (TPG), dans lesquels un enseignant s'assure que les étudiants sont capables d'effectuer des recherches, de préparer des exposés ou des projets, et de réaliser des travaux en semi-autonomie. Ce peut être également un temps d'échange.

Les cours sont dispensés pour partie à l'université par des enseignantschercheurs. Au sein de l'IFSI, ce sont des cadres de santé, dits cadres formateurs, ou des professionnels de santé « experts » qui donnent les cours. Tous vous permettront d'acquérir les 10 compétences du référentiel de formation.

Témoignage d'une étudiante en 1^{re} année, anciennement aide-soignante



À mon entrée en formation, j'étais sereine. Je connaissais déjà beaucoup de choses, ayant exercé pendant 10 ans dans différents services. Mais en début de première année, les cours ont commencé à s'accumuler sur mon bureau. Je ne m'étais pas imaginée avoir à approfondir des connaissances que je pensais maîtriser (l'UE 2.10 sur l'hygiène en particulier). Les cours du semestre 1 représentent les bases. Après trois mois de doutes et d'incertitudes, je me suis demandée si je serai capable d'y arriver. J'ai finalement réussi à trouver un rythme de travail.

Le référentiel de formation du diplôme d'État d'infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formations réparties dans des unités d'enseignements (UE). Ces unités d'enseignement sont présentes dans plusieurs semestres.

Champs disciplinaires	UE correspondantes
Sciences humaines,	UE 1.1 S1, S2 Psychologie, sociologie et anthropologie
sociales et droit	UE 1.2 S2, S3 Santé publique et économie de la santé
(champ universitaire)	UE 1.3 S1, S4 Législation, éthique, déontologie
	UE 2.1 S1 Biologie fondamentale
	UE 2.2 S1 Cycle de la vie et grandes fonctions
	UE 2.3 S2 Santé, maladie, handicap et accidents de la vie
	UE 2.4 S1 Processus traumatiques
Sciences biologiques	UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux
et médicales	UE 2.6 S2, S5 Processus psychopathologiques
(champ universitaire)	UE 2.7 S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs
	UE 2.8 S3 Processus obstructifs
	UE 2.9 S5 Processus tumoraux
	UE 2.10 S1 Infectiologie et hygiène
	UE 2.11 S1, S3, S5 Pharmacologie et thérapeutiques

Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	UE 3.1 S1, S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
	UE 3.2 S2, S3 Projet de soins infirmiers
	UE 3.3 S3, S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
	UE 3.4 S4, S6 Initiation à la démarche de recherche
	UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins
	UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien-être
Sciences et techniques infirmières, interventions	UE 4.2 S2, S3, S5 Soins relationnels
	UE 4.3 S2, S4 Soins d'urgence
	UE 4.4 S2, S4, S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
	UE 4.5 S2, S4 Soins infirmiers et gestion des risques
interventions	UE 4.6 S3, S4 Soins éducatifs et préventifs
	UE 4.7 S5 Soins palliatifs et fin de vie
	UE 4.8 S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques
	UE 5.1 S1 Accompagnement de la personne dans la réalisation des soins quotidiens
	UE 5.2 S2 Évaluation d'une situation clinique
Intégration	UE 5.3 S3 Communication et conduite de projet
des savoirs et posture professionnelle	UE 5.4 S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires
infirmière	UE 5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
	UE 5.6 S6 Analyse de la qualité des soins et traitement de données scientifiques et professionnelles
	UE optionnelle
Méthodes de travail	UE 6.1 Méthodes de travail et TIC
(champ universitaire)	UE 6.2 Anglais

ZOOM SUR LE SERVICE SANITAIRE

Depuis la rentrée de septembre 2018, le service sanitaire est mis en œuvre pour tous les étudiants en santé (étudiants en soins infirmiers et étudiants en médecine). Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la prévention et la promotion de la santé et permet des échanges entre les différentes filières.

Pour les étudiants en soins infirmiers, ce service a lieu au cours du semestre 4. Il se déroule en trois temps :

- des cours théoriques qui permettent d'acquérir des connaissances, des compétences et des savoir-être nécessaires à l'intervention auprès de publics cibles ;
- des interventions sur les lieux de stage pour délivrer des messages de prévention, animer des ateliers et participer à des actions ;
- une évaluation des actions par les formateurs et par les professionnels du terrain.

4. C

Comment se déroule la formation clinique ?

Sur les 3 ans de formation, vous effectuerez 6 stages (60 semaines, 2 100 h):

Semestre 1 : stage de 5 semainesSemestre 2 : stage de 10 semaines	} 15 semaines la première année
Semestre 3 : stage de 10 semainesSemestre 4 : stage de 10 semaines	} 20 semaines la deuxième année
 Semestre 5 : stage de 10 semaines Semestre 6 : stage de 15 semaines (stage en lien avec votre projet professionnel). 	} 25 semaines la troisième année

Certains IFSI se chargent de trouver les stages, d'autres vous demandent d'effectuer vous-même des recherches pour trouver vos lieux de stage. Vous pourrez également réaliser des stages à l'étranger dans le cadre d'Erasmus ou d'une mobilité internationale.

A. Les spécialités

Votre parcours de stages comportera au moins un stage dans chacune de ces spécialités :

- Soins de courte durée ou MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) : pour la prise en charge des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- Soins en santé mentale et psychiatrie : pour la prise en charge des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : pour la prise en charge de personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement : SSR (soins de suite et rééducation), USLD (unité de soins longue durée).
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : pour la prise en charge des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...) : EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), crèches, médecine scolaire.

Les stages en pédiatrie ou dans les services de réanimation, urgences par exemple ne sont plus obligatoires. Selon votre projet professionnel, vous pourrez effectuer des stages dans ces spécialités, mais il faudra veiller à réaliser les stages obligatoires. Par exemple, votre projet est de devenir infirmière puéricultrice, et vous voulez découvrir la prise en charge d'enfants ? Vos stages obligatoires pourront se faire auprès d'enfants malades ou en situation de handicap, en crèche. Ce qui vous permettra de confirmer votre projet de travailler avec cette population.

B. L'indemnité de stage

Pendant votre scolarité, vous recevrez une indemnité de stage de :

- 36 € par semaine pour les stages de première année ;
- 46 € par semaine pour ceux de deuxième année;
- 60 € par semaine au cours de la troisième année de formation.

Les montants cités ci-dessus constituent un ordre de grandeur et peuvent être modifiés ou différentes selon les régions.

C. Les modalités d'évaluation des stages

Les professionnels du terrain (tuteurs de stage et professionnels de proximité) vont évaluer vos compétences lors de vos stages. Vous posséderez un outil appelé **portfolio** qui servira à mesurer votre progression en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences et des activités infirmières.

Ce support vous permettra de vous autoévaluer et ainsi d'identifier vos points forts et vos axes d'amélioration.

Les stages sont **obligatoires** et leur validation vous permet d'obtenir des **ECTS** (*European Credit Transfert System*), c'est-à-dire des crédits qui attestent de vos compétences. Ils vous seront attribués en fonction des critères suivants :

- Avoir réalisé la totalité du stage, ou plus de 80 % du temps prévu en cas d'empêchement;
- Avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- $\,$ Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;

À la fin de chaque stage, s'il est manifeste que vous n'avez pas acquis les compétences requises, vous pouvez être amené à devoir le rattraper, généralement au cours de l'été, en fin de formation ou au cours des 3 années de formation (les stages seront ainsi décalés et la durée de la formation sera augmentée).

Témoignage d'une étudiante de 1^{re} année, anciennement aide-soignante



Lors du premier stage, il est difficile de repartir de zéro, d'être encadrée par des aides-soignantes... J'étais redevenue une étudiante, en première année, et non plus une professionnelle. Mais ma connaissance du terrain m'a permis d'avancer plus vite et de progresser. Cette formation est exigeante et demande énormément de travail à la maison, que ce soit pendant les périodes de cours ou pendant les stages.

5. Comment obtenir votre diplôme d'État ?

Tout au long de votre formation, vous allez acquérir des ECTS, c'est-à-dire des crédits. Chaque semestre permet d'obtenir un total de 30 ECTS. En fin de formation, si vous avez obtenu les **180 ECTS** des trois années d'études, parmi lesquels 120 ECTS pour les UE théoriques et 60 pour la formation clinique, **vous obtiendrez votre diplôme d'État et votre licence**. Ces 180 crédits correspondent à l'acquisition des dix compétences du référentiel de formation.¹

Après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez exercer dans toute la communauté européenne.

Tout au long de votre formation, vous serez évalué soit par un **contrôle continu**, c'est-à-dire par des travaux répartis sur toute l'année, soit par des **examens terminaux**. Ceux-ci sont organisés à la fin de chaque semestre, généralement au cours de la dernière semaine. Ils prennent la forme de **questionnaires à choix multiples** (QCM), de **questions à réponse ouverte courte** (QROC), de **travaux de groupes notés**, d'**analyses de situation** ou d'**épreuves de travaux pratiques** (TP) notées (calculs de dose en situation simulée, par exemple).

Certaines notes d'un même semestre peuvent se compenser entre elles, à condition qu'aucune des notes obtenues ne soit inférieure à 9/20. Les UE qui donnent droit à compensation entre elles sont définies par l'arrêté du 31 juillet 2009.

ATTENTION

Il existe deux sessions d'examens par an. La 1^{re} se déroule, comme nous l'avons vu, en deux temps, avec une période d'évaluations à la fin de chaque semestre. La 2^e session est unique et concerne les rattrapages des deux semestres précédents. En fonction de la date de votre rentrée, cette 2^e session peut avoir lieu à deux périodes différentes. Si vous avez commencé votre formation en septembre, elle se tiendra fin août, au plus tard en septembre. Si vous avez commencé votre formation en février, elle aura lieu en février de l'année suivante.

Témoignage de Gail, étudiante en 2^e année, anciennement assistante de communication dans un laboratoire pharmaceutique



Qu'auriez-vous envie de dire à un futur étudiant en reconversion professionnelle ?

Il faut être organisé et motivé. C'est un avantage d'être plus âgé car on sait pourquoi on est là, réellement, et on ne perd pas de temps. Sur les terrains de stage, on a des rapports différents avec nos tuteurs. La 2^e année est moins chargée, moins d'UE et donc moins d'évaluations, et on commence à faire davantage de liens entre notre ancien métier et nos études.

^{1.} Référentiel de formation infirmière, décret du 9 juillet 2009.

6. Comment financer vos études ?

Les frais à envisager pour la formation sont les suivants :

Droits d'inscription

+

Frais d'inscription (ou droits de scolarité) (Fixés annuellement par un arrêté ministériel)

+

Frais pédagogiques

(Pour tous les étudiants sauf ceux pris en charge dans le cadre de la formation continue)



Contribution vie étudiante et campus (CVEC – fixée annuellement par arrêté ministériel)

Si vous comptez prendre en charge seul ces frais, renseignez-vous auparavant. Ils peuvent aller de 7 000 à 8 000 € par an.

CONSEILS DU FORMATEUR

Nous vous conseillons de faire l'acquisition d'un ordinateur portable avant votre entrée en formation. Vous serez en effet amené à faire des recherches sur Internet pour vos travaux personnels, et vous pourrez vous en servir pour prendre des notes en cours.

Les démarches pour mettre au point votre dossier de financement peuvent être longues et fastidieuses, c'est pourquoi nous vous conseillons de les entamer dès le début de votre choix de projet.

Nous vous déconseillons de travailler pour subvenir à vos besoins pendant vos trois années de formation, car il vous faudra vous consacrer pleinement à vos études. Il est donc important d'anticiper. N'hésitez pas à prendre contact avec les assistant(e)s administratif(ve)s des IFSI pour obtenir des conseils.

Dès le début de la mise en place de ce projet, nous vous conseillons de débuter les démarches pour la prise en charge financière de votre formation. Étant salarié, vous pouvez prétendre à une prise en charge par votre employeur ou par un organisme financeur (TRANSITION PRO, UNIFAF, FONGECIF, ANFH...) de vos trois années de formation.

Les démarches pour le montage de votre dossier de prise en charge sont à effectuer par vos soins :

- Les étudiants inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois au moment de l'entrée en formation, non démissionnaires de leur précédent emploi et/ou ayant signé une AISF (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation) avec le Pôle emploi ne payent que les frais d'inscription et des frais pédagogiques.
- Si vous êtes sans emploi, prendre contact avec le Pôle Emploi de votre domicile afin de définir si vous pouvez bénéficier d'une allocation durant le temps de votre formation, au moins 6 mois avant votre entrée en formation. Les personnes ayant démissionné de leur précédent emploi ne peuvent bénéficier de la prise en charge financière par le conseil régional.
- Si vous êtes salarié issu du privé, faire une demande de prise en charge auprès de votre employeur et /ou vous renseigner auprès de France Compétences.
- Si vous êtes salarié issu du public, vous renseigner auprès de votre employeur au titre de la formation professionnelle.

CONSEILS DU FORMATEUR

Vous devez avoir conscience que pendant ces 3 années, vous devrez fournir un travail constant et régulier.

Dans le référentiel de formation, 900 heures de temps de travail personnel sont prévues. Selon votre profil, votre niveau et vos méthodes d'apprentissage, il vous faudra peut-être consacrer une grande partie de vos soirées et de vos week-ends à étudier. Mais ne vous coupez pas de toute activité ni des moments de détente en famille ou entre amis. Si vous faites du sport, continuez pour évacuer les tensions. Ce projet est personnel, bien sûr, mais il impactera également votre couple ou votre famille. Vous devrez pouvoir compter sur votre entourage pour vous soutenir, vous soulager de certaines tâches et vous accompagner pendant les 3 années de formation.

Témoignage de Gail, étudiante en 2° année, anciennement assistante de communication dans un laboratoire pharmaceutique



Comment avez-vous réfléchi à votre prise en charge financière ?

^{1.} Les offres d'emplois étaient importantes au moment où cette candidate a commencé son projet de formation.



🔪 Auto-évaluation

Cochez la case qui correspond à votre réponse : VRAI ou FAUX.

QUESTIONS	VRAI	FAUX
1 Les modalités de sélection sont identiques pour les bacheliers et les personnes en formation professionnelle.		
2 Les études d'infirmier durent trois ans et demi.		
3 Tous les cours pendant la formation sont dispensés à l'université.		
Vous devez justifier de 3 ans d'exercice professionnel pour vous présenter à l'épreuve de sélection.		
5 Le référentiel de compétences infirmières comporte 10 compétences.		
6 Vous étiez chargé de communication dans une grande entreprise et vous voulez vous reconvertir. Vous avez obtenu votre bac il y a 5 ans et vous avez poursuivi vos études. Vous pouvez vous inscrire sur Parcoursup ou à l'épreuve de sélection formation professionnelle continue.		
Vous avez obtenu 160 ECTS en fin de formation, vous obtenez votre diplôme d'État infirmier.		
3 En fin de formation, vous aurez un niveau Master.		
Pendant votre cursus de formation, vous devrez obligatoirement effectuer des stages dans certains services ou lieux spécifiques.		
0 Vous effectuerez 10 stages au cours de votre formation.		
1 Vous pourrez effectuer certains de vos stages à l'étranger.		
Après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez exercer votre profession dans la Communauté européenne.		

Corrigé

```
1 = faux; 2 = faux; 3 = faux; 4 = faux (il faut 3 ans de cotisation sociale);
5 = vrai; 6 = vrai; 7 = faux; 8 = faux; 9 = vrai; 10 = faux; 10 = vrai; 10 = vrai
```

3. Tout savoir sur le métier



1. Définition du métier

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

Source: Légifrance - Article R4311-1

2. Quelques chiffres sur le métier

Selon les données statistiques récoltées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en 2018 il y avait¹ :

- 700 988 infirmier(e)s en France, dont 682 254 en France métropolitaine.
- 456 830 salariés en milieu hospitalier, soit 65 % des infirmiers.
- 123 821 infirmiers exercant en libéral, soit 17,5 %.
- et 120 337 infirmiers salariés d'autres établissements, soit 17,5 %.

Le rapport de la DREES nous apprend également que :

- 86 % des infirmier(e)s étaient des femmes.
- 15 % avaient moins de 30 ans.
- 6,8 % avaient plus de 65 ans.
- 5,3 % exerçaient dans un établissement pour personnes âgées.

La profession est encore majoritairement exercée par des femmes. Plus de la moitié des infirmiers exercent à l'hôpital et dans la fonction publique, mais la démographie et l'évolution du système de santé laissent présager que dans les années à venir, davantage d'infirmiers exerceront en extrahospitalier (soins à domicile). Leur nombre sera également croissant, la DREES envisageant une augmentation de 53 % du nombre d'infirmiers d'ici 2040. Au regard du vieillissement de la population, les postes dans les établissements pour personnes âgées augmenteront.

^{1.} Drees, « L'insertion professionnelle des infirmiers », janvier 2019.

Selon la MACSF¹, les chiffres-clés de 2022 :

- il y aurait 637 644 infirmiers diplômés d'État en France ;
- l'âge moyen d'un infirmier exerçant est de 40,8 ans ;
- la profession est exercée par 87 % de femmes ;
- 64 % travaillent en milieu hospitalier;
- 19 % en libéral ou mixte :
- 17 % dans d'autres secteurs d'activités.

ATTENTION

Pour exercer cette profession vous devrez, dès l'obtention de votre diplôme, vous inscrire à l'Ordre des Infirmiers et sur le répertoire ADELI. Il s'agit d'un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés, en mentionnant leur lieu d'exercice et leurs diplômes. C'est grâce à ce recensement que nous pouvons établir des statistiques sur la population infirmière. Les établissements de santé exigent ces formalités au moment de l'embauche.

3. Quelles sont les missions de l'infirmier?

Votre rôle sera de prendre en charge les personnes malades (adultes, enfants) ou d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap.

Depuis novembre 2016, la profession est **régie par un code de déontologie** propre aux infirmiers², dans lequel sont précisés les droits et les devoirs des soignants envers les patients.

A. Rôle propre de l'infirmier

Dans le cadre de son rôle propre³, l'infirmier réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie, qui visent à compenser partiellement ou totalement une perte d'autonomie. Il accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne : la toilette, les changes, l'alimentation, le déplacement, etc. Il évalue la douleur et réalise des soins préopératoires⁴.

L'infirmier peut prendre des initiatives, poser des diagnostics infirmiers et mettre en œuvre des actions adaptées et personnalisées.

B. Rôle médico-délégué

Dans le cadre de son rôle sur prescription, l'infirmier est habilité à pratiquer des actes sur prescription médicale : préparation et distribution de médicaments, pansements, injections, prises de sang, surveillance de sondes, soins d'escarres,

^{1.} Infirmières: les chiffres clés de 2022 - MACSF

^{2.} https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033479578&categorieLien.

^{3.} Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous référer au Code de la santé publique et notamment aux articles R.4311.5 et R.4311.7.

^{4.} Le référentiel d'activités peut être consulté sur : www.infirmiers.com/pdf/2annexe1activités.pdf

mesures de paramètres vitaux (pouls, tension artérielle, température), etc. Il ne peut donner un antalgique sans l'avis d'un médecin.

Les infirmières libérales ont le droit de prescrire des dispositifs médicaux (matériel pour faire des pansements, par exemple).

C. Les autres activités de l'infirmier

- Les soins relationnels : l'infirmier accompagne le patient tout au long de sa prise en charge. Il est le relai entre la personne, son entourage et l'équipe médicale. Il doit adapter sa communication selon l'état de la personne soignée, savoir rassurer, informer et éduquer.
- Les tâches administratives : elles sont de plus en plus prégnantes. Pour garantir la sécurité et la qualité des soins, l'infirmier doit tracer tous les soins prodigués dans les dossiers de soins infirmiers. Selon les services, vous pourrez également être chargé de passer les commandes de pharmacie, de matériel, de gérer les stocks.
- Le travail en équipe pluriprofessionnelle: l'infirmier travaille en collaboration avec des aides-soignants et des agents hospitaliers. Il planifie les différents soins pour chaque personne et peut ainsi en déléguer aux aides-soignants (toilettes, aide au repas, etc.). L'infirmier est au centre de cette équipe, il reçoit des informations des différents professionnels prenant en charge le patient (kinésithérapeute, diététicien, psychologue, médecins, chirurgiens, etc.) pour organiser une prise en charge globale. Il organise les sorties et les transferts, il participe aux transmissions. Son supérieur hiérarchique est le cadre de santé.

4. Quels sont les lieux d'exercice?

A. Adapter le métier à ses besoins

Les lieux d'exercice sont très nombreux et très variés, ce qui fait toute la richesse de votre futur métier. Vous pourrez changer de service, de spécialité, d'établissement, tout au long de votre carrière. La routine n'existe pas : quand vous commencerez à vous lasser, vous pourrez « bouger » au sein de votre établissement ou découvrir d'autres structures. N'hésitez pas, car il en va de votre bien-être personnel, mais également de celui de vos patients.

Ce métier peut **s'adapter à votre vie de famille**. Si vous êtes célibataire, il vous sera plus aisé de faire des nuits ou des journées de 12 heures que si vous êtes parent. Lorsque vous aurez des enfants, si vous comptez en avoir, vous pourrez adapter votre rythme de travail, pour faire des journées de 8 heures et ne pas travailler les week-ends, par exemple.

5° édition

ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE

Tout-en-un

Mettez toutes les chances de votre côté

Un livre complet

- TOUT SAVOIR SUR LA SÉLECTION, LES ÉTUDES ET LE MÉTIER en 20 questions-réponses pour être informé de ce qui vous attend
- ACQUÉRIR LA MÉTHODE
 Un test d'auto-évaluation
 pour personnaliser vos révisions

VALORISER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Conseils et outils pour élaborer votre
 CV et votre lettre de motivation
- 5 exemples de dossiers commentés
- PRETENIR L'INTÉGRALE DU COURS Les connaissances indispensables pour maîtriser tout le programme, à jour de l'actualité

S'ENTRAÎNER DE MANIÈRE INTENSIVE

- Plus de 150 QCM et exercices d'entraînement
- 21 sujets corrigés

) ÊTRE PRÊT POUR L'ORAL

- Suivre les **conseils du formateur** pour comprendre les **attentes du jury**
- 40 questions possibles pour le jour J
- OFFERT en ligne
- + 8 tutos sur les calculs
- + Fil d'actualité
- + Sujets corrigés

Toutes les épreuves de votre sélection

) ÉCRIT

- Sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
- Sous-épreuve de calculs simples

DORAL

Entretien portant sur votre expérience professionnelle

Des auteurs spécialistes de la sélection, enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

Admis, la collection la + complète



Le Tout-en-un pour une préparation complète



Les Épreuves pour cibler ses révisions



Les Entraînements pour se mettre en condition

Un site dédié aux concours : www.vuibert.fr



Vuibert N°1 DES CONCOURS